

*Pour information – document sans caractère officiel***EMBARGO:****1^{er} mars 2006****00:01 heure (GMT)**

L'ORGANE PROPOSE DES MESURES VISANT À LUTTER CONTRE LA FABRICATION ILLICITE DE MÉTHAMPHÉTAMINE

Dans son rapport annuel publié ce jour (1^{er} mars 2006) à Vienne, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) constate avec une vive inquiétude que la fabrication illicite de méthamphétamine s'accroît rapidement. Elle s'intensifie en Amérique du Nord et en Asie du Sud-Est et se propage également dans d'autres régions telles que l'Afrique, l'Europe orientale et l'Océanie. Cette tendance s'amplifie d'autant plus que les trafiquants peuvent détourner des circuits de distribution licite tant de l'éphédrine que de la pseudoéphédrine, précurseurs essentiels de la méthamphétamine.

Grâce à la surveillance de près de 2 000 envois commerciaux licites d'éphédrine et de pseudoéphédrine au niveau international, l'Organe a pu, en 2005, concentrer ses efforts sur une série d'envois suspects des deux substances en cause. Ceux-ci étaient destinés à l'Amérique du Nord et à l'Asie du Sud-Est, régions où – on le sait – de la méthamphétamine est fabriquée illicitement, mais aussi à des pays d'Afrique, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Dans les principales affaires de ce type, on a pu empêcher le détournement de 26 tonnes de pseudoéphédrine vers la République démocratique du Congo et de 7,3 tonnes de cette substance vers le Kenya, de 19,5 tonnes d'éphédrine vers le Paraguay, ainsi que de 3 tonnes d'éphédrine et d'une quantité équivalente de pseudoéphédrine vers le Belize.

Les trafiquants tirent parti des insuffisances des régimes internationaux et nationaux de contrôle pour se procurer des précurseurs servant à fabriquer de la méthamphétamine. L'éphédrine et la pseudoéphédrine en vrac sont placées sous contrôle en vertu de la Convention de 1988, mais ces mesures s'appliquent uniquement à la matière première et non aux préparations pharmaceutiques contenant ces substances. Face à un tel état de choses, l'Organe recommande d'étendre les contrôles actuels aux préparations en question. L'OICS a aussi mis au point un système électronique qui aide les pays exportateurs et les pays importateurs à échanger des notifications, facilitant ainsi la surveillance du commerce licite.

Dans les Amériques, les trafiquants recourent à de nouvelles filières de détournement et aux préparations contenant de la pseudoéphédrine en tant que source d'approvisionnement pour fabriquer illicitement de la méthamphétamine. Dans le cadre du Projet "Prism", initiative internationale axée sur les précurseurs des stimulants de type amphétamine, les gouvernements ont donc commencé à appliquer volontairement des mesures visant à détecter et à éviter de tels détournements (prévisions des besoins licites de cette substance et envoi de notifications préalables à l'exportation pour les préparations contenant de la pseudoéphédrine, notamment). Les exportations de pseudoéphédrine vers le Mexique ont quintuplé entre 1998 et 2004. Un certain nombre d'envois suspects de pseudoéphédrine à destination de ce pays ayant été détectés en 2005, les autorités mexicaines ont interdit aux intermédiaires d'en importer et ont réduit de moitié les importations de cette substance.

Pour lutter contre la fabrication de méthamphétamine, l'Organe invite instamment les gouvernements à évaluer et à déclarer les besoins licites de leur pays en éphédrine et en pseudoéphédrine.